



Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/23

Besler
Levrault

ID : 031-213104219-20230405-DEL2023_02_09-DE

Folio 2023-1

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT HAUTE - GARONNE	EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de PINS-JUSTARET
---	--

NOMBRE DE MEMBRES			SEANCE du 5 avril 2023
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	L'an deux mille vingt-trois et le cinq avril à dix-huit heures Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT, Maire.
27	27	26	
DATE DE LA CONVOCATION			
30 mars 2023			
DATE D'AFFICHAGE			
30 mars 2023			

Etaient présents

Mesdames GAMBET, TARDIEU, MARTIN-RECUR, PEREZ, COMBA, ABADIE, MARTY, PRADERE, VIOLTON, BEGUE, BESOMBES
Messieurs GUERRIOT, ORTIGOZA, GAROUSTE, RENOUX, BONTEMPS, MIJOLE, PERON, MORANDIN, CHARRON, BERGONZAT

Procurations

Mme LAFONT avait donné procuration à Mme COMBA
M. CARRIERE avait donné procuration à M GAROUSTE
Mme SAUVAGE avait donné procuration à Mme PEREZ
Mme RAHIN avait donné procuration à Mme MARTIN-RECUR
M. GOUSSET avait donné procuration à Mme TARDIEU

Absents

M. PIRIOU

M. BONTEMPS a été élu secrétaire de séance à l'unanimité (24 voix pour).

DELIBERATION N°2023-02-09

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS

Les subventions de fonctionnement courant aux associations sont attribuées dans le cadre du budget. Les subventions exceptionnelles doivent faire l'objet d'une délibération particulière. Dans le cadre de l'étude des dossiers de subventions 2023, un certain nombre de demandes exceptionnelles ont été faites par des associations auxquelles la Commune souhaite donner une suite favorable :

- Atelier d'Art : 500 € pour l'exposition triennale qui aura lieu fin avril début mai 2023
- Musique : 800 € pour l'organisation de la Fête de la musique et notamment les moyens techniques
- Les Milles Pattes : 450 € pour l'achat d'une machine à coudre



Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/23

Besnier
Levraut

ID : 031-213104219-20230405-DEL2023_02_09-DE

Folio 2023-2

- Passeurs Occitan du Petit Patrimoine (POPP) : 1400 € pour l'organisation des « Rencontres de l'Histoire » avec le VHMT les 12 et 13 mai
- Hand Ball : 500 € pour l'anniversaire des 40 ans du club
- Pins Just 'à pieds : 500 € pur l'organisation de la course du mois de juin et du trail de décembre

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (26 voix pour),

DECIDE d'attribuer les subventions exceptionnelles suivantes :

- Atelier d'Art : 500 €
- Musique : 800 €
- Les Milles Pattes : 450 €
- Passeurs Occitan du Petit Patrimoine (POPP) : 1400 €
- Hand Ball : 500 €
- Pins Just 'à pieds : 500 €

AUTORISE le maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente.

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 5 avril 2023
Pour copie conforme au registre.

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

